

INFO-LETTRE / NEWSLETTER

S.Y.N.A.P

**SYNDICAT NATIONAL DES
AMBULANCIERS PRIVÉS**



syndicsynap.fr



[synap_officiel](https://www.instagram.com/synap_officiel)



[Groupe SYNAP](https://www.facebook.com/GroupeSYNAP)



[@synap_officiel](https://twitter.com/synap_officiel)



ITEM 1

**Avenant n° 76 du 06 février 2023 au protocole relatif
aux frais de déplacement des ouvriers**

ITEM 2

**Nouveau bureau local pour
les Hauts de France**

ITEM 3

**Avenant 11 à la convention nationale
des transports sanitaires**

l'augmentation des frais des déplacements signée par la CNSA le 06 février 2023 est mise en vigueur le 01 Mars 2023 et a été étendue ce 27 Avril 2023

Cet avenant avait été signé par la CNSA en février dernier et mis en vigueur le 1 Mars 2023 pour toutes les entreprises adhérentes à la CNSA (Chambre Nationale des services d'Ambulances). En effet seuls les ambulanciers salariés de ces entreprises bénéficiaient de cette augmentation.

Ce 27 Avril 2023 cet avenant a été étendu au niveau national, ainsi l'ensemble des ambulanciers de France bénéficient de cette augmentation depuis la date de parution de l'arrêté portant extension, soit le 28 avril 2023.

Nature des indemnités	Taux en euros	Référence aux articles du Protocole
Indemnité de repas	14,71 €	art. 8-1 al.2 et 3 ; art. 9-10 al.1 ; art. 11
Indemnité de repas unique	9,08 €	art. 8-1 al.1
Indemnité spéciale	4,11 €	art. 8-2 al.2 ; art. 11 bis
Indemnité de casse-croûte	7,27 €	art. 12
Indemnité spéciale de petit déjeuner	4,11 €	art. 10 al.2
Indemnité de chambre et indemnité spéciale de petit déjeuner	31,21 €	art. 10 al.1
Indemnité de repos journalier (chambre et casse-croûte)	34,37 €	art. 11

RÉCAPITULATIF :

- Depuis le 01 Mars 2023 pour tous les ambulanciers dont l'entreprise est adhérente à la CNSA.
- Depuis le 28 Avril 2023 pour tous les ambulanciers de France.

Il faut noter que les entreprises n'ont pas d'obligation formelle de dévoiler le nom de la fédération dont elles seraient adhérentes.



Région
Hauts-de-France

Nous sommes heureux de vous annoncer l'ouverture officielle ce 19 avril 2023 du bureau local des Hauts de France

A l'unanimité des adhérents votants

★ **Le secrétaire général**

M. Fanit Smaïl

★ **Le premier secrétaire adjoint**

M. Duval Mickaël

Ont été élus pour 4 ans au bureau de Montataire dans l'Oise.

Le bureau national de SYNAP félicite les nouveaux secrétaires et leur souhaite la plus belle réussite dans leur poste.

SYNAP HDF (Syndicat National des Ambulanciers Privés des Hauts De France)

20 Rue désirée Jésus 60160 MONTATAIRE

synap.hautsdefrance@gmail.com

Avenant 11 qu'est que cela va changer ?

L'Assurance-maladie a signé un avenant conventionnel avec la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA) et la Fédération nationale de la mobilité sanitaire (FNMS) de 340 millions d'euros pour 2023-2025.

Les fédérations patronales se félicitent de cette avancée qui va leur permettre de valoriser les tarifications du métier et faire face à l'envolée de l'inflation notamment les prix du carburant. Une revalorisation est déjà actée des forfaits de PEC et kilométriques ainsi que les majorations de courtes distances par l'arrêté du 3 mai 2023 portant approbation de l'avenant n° 11. Les employeurs veulent également réaliser une majoration pour les VSL devant transporter un fauteuil roulant. Tout ça en échange d'une transition écologique.



Photo de la signature de l'avenant 11 avec les présidents des fédérations et l'UNCAM

Vous l'aurez compris de manière générale cet argent va servir à renflouer les caisses des employeurs mais qu'en est-il des vrais ambulanciers ? M. Dominique Hunault président de la CNSA a annoncé sur le journal Moselle Info le 02 Mai 2023, suite à la question de la journaliste Uranie Tosic "Est-ce que le salaire d'un ambulancier va changer?", la réponse du président de la CNSA est : "Malheureusement oui il va augmenter" uniquement parce que le SMIC augmente et que grâce peut être à cette enveloppe ils vont pouvoir redonner "un peu d'air" aux ambulanciers diplômés. Ainsi cette annonce indique que pour les auxiliaires ambulanciers il n'y aura aucune augmentation et celle des ambulanciers diplômés leur permettra juste de récupérer un peu "d'air".

Les négociations syndicales amèneraient une augmentation de l'ambulancier diplômé d'état en deux paliers. Un premier palier devrait avoir lieu au mois de juin avec une augmentation légèrement au-dessus de 5% et une deuxième augmentation au mois de Novembre pour être à peu près à 1€ brut au-dessus du SMIC, avec des clauses de revoyures au cas où l'inflation ferait augmenter le SMIC de façon imprévisible.

L'ambulance type A2

Après la signature de l'avenant 11 la CNSA annonce un groupe de travail pour le 8 Juin 2023 pour discuter des modifications possibles concernant l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques des véhicules sanitaires.

L'idée est d'introduire l'ambulance type A2 de la norme EN 1789 en ce qui concerne l'Europe et ses standards. Si l'ambulance de type A1 est la petite ambulance que nous connaissons tous adaptée au transport d'un patient unique, l'ambulance de type A2 comprend une cellule sanitaire et un équipement médical identique au type A1 avec la différence qu'elle sera adaptée au transport d'un ou plusieurs patients sur un (des) brancard(s) et/ou fauteuil(s).



SYNAP VOUS SOUHAITE À TOUS UN TRÈS BON MOIS DE MAI.

